

NEUVILLE

ÉTÉ

Edito



Soyons fiers de notre commune lorsqu'elle rassemble et s'anime

comme ce fut le cas récemment à l'occasion de Neuville dans La Course, de la fête de la musique et comme ce le sera prochainement avec les Trois Jours de Neuville. Ces heureux moments de convivialité qui mobilisent dans un même enthousiasme et une même énergie : élus, agents, associations, équipe pédagogique, bénévoles, sont des moments bénis.

Soyons fiers de notre commune lorsqu'elle s'illustre par ses sportifs dont nos judokas, escrimeurs, basketteurs..., et lors des manifestations à l'initiative de nos dynamiques associations : T'Merer, kermesse de l'école, tournoi U 11 de football, concerts, spectacle de danse...

Soyons fiers de notre commune lorsqu'elle se développe avec les constructions nouvelles qui sortent de terre et confirment son attractivité.

Soyons fiers de notre commune lorsqu'elle investit et conforte notre cadre de vie. Nous nous y engageons avec énergie.

Récemment, ce fut le cas avec l'hôtel de ville, son parvis et sa liaison douce. Aujourd'hui, nous parachevons l'important chantier de la rue du stade et dans quelques semaines nos chers écoliers pourront profiter d'un espace périscolaire entièrement rénové. Prochainement, nous lancerons les premiers travaux pour conforter nos espaces récréatifs et sportifs. Puis en responsabilité, nous nous attacherons à d'autres dossiers majeurs : ateliers municipaux, maison de la lecture, traversée de Montreuil...

Au mois de mars dernier, nous avons voté notre budget communal toujours **sans augmentation des taux de fiscalité locale pour la 18^{ème} année consécutive.**

C'est dans un contexte de recettes et de dépenses fiscales tendues que nous avons élaboré notre budget avec toujours la même capacité d'investissement. Je sais les nombreuses attentes des Neuvilleois dans ce domaine.

Nous aurons l'occasion de l'évoquer lors de la réunion publique que nous organiserons le 15 septembre prochain. Nous vous donnons rendez-vous à 20h salle polyvalente Armand Bourillon.

À cette occasion, nous pourrions renouer avec l'accueil des nouveaux habitants et échanger avec tous, sur les chantiers que nous projetons pour les années prochaines.

L'arrivée de l'été et des beaux jours se conjugue souvent avec des moments de convivialité lors de nos fêtes et de nos rassemblements.

Profitions-en et consacrons-nous à l'essentiel : nos familles, nos amis, et surtout profitons du bonheur de vivre à Neuville sur Sarthe. Avec tout mon engagement.

Véronique CANTIN, votre maire

Revenons sur...

Le Don du Sang... Une belle mobilisation

Notons une nouvelle fois votre mobilisation ! Nous vous remercions d'être toujours plus nombreux à vous présenter aux collectes de sang. En avril, nous avons comptabilisé 45 donneurs.

Nous remercions Madame Claudette BOUSSION pour son implication déterminante.

À VOS AGENDAS !

La prochaine collecte de sang aura lieu le **jeudi 31 août 2023 de 15h30 à 19h** à la salle polyvalente. Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr ou vous présenter directement sur place.



Pensons y...

Canicule et fortes chaleurs

Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.

Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.

Évitez les efforts physiques.

Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.

Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches.

Nous invitons les personnes vulnérables et ceux qui le souhaitent à se faire connaître en mairie.

Mairie **02 43 25 30 97**

DICRIM

Vous trouverez dans votre boîte aux lettres le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document, permet de vous informer sur les risques majeurs auxquels vous pouvez être exposés sur le territoire de la commune (également disponible sur le site internet de la commune).

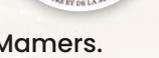
Félicitations à

Estelle et Wilfried AUBIER

Ils se sont vus décerner deux médailles pour couronner leur savoir-faire en matière de rillettes :

- Médaille de bronze pour les rillettes de porc au Salon de l'Agriculture de Paris,

- Lauréats du 55^e concours des rillettes sarthoises de Mamers.



Le 28 mars dernier, nous avons consacré notre séance du conseil municipal aux votes des comptes administratifs 2022 et des budgets 2023.

Voici les éléments qu'il convient de retenir.

Comptes administratifs 2022 / BP 2023

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 2013504€ ce qui correspond à des recettes quasiment identiques à celles de 2021 alors même que l'inflation s'est déjà installée, que le coût des fluides est en très forte augmentation et qu'enfin des rattrapages de salaire attendus ont dû être réalisés. Notons par ailleurs que la structuration de nos recettes (avec une part des impôts et taxes confirmée au profit des dotations et subventions à hauteur de 25% des recettes), conforte la perte d'autonomie fiscale et financière de nos communes.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 1 533 877€ contre 1 328 512€ en 2021 (soit +15%). Elles se répartissent de la manière suivante :

- Charges à caractère général.....665 707€
43% contre 39% en 2021 ;
- Charges de personnel...773 204€
50,4% contre 55,6% ;
- Charges de gestion courante.....88 792€
5,8% contre 6% ;
- Charges financières.....6 174€
0,8%.

La structuration des charges a évolué considérant le coût élevé des dépenses d'énergie inédit mais aussi un programme d'entretien de voirie et de bâtiments conséquent en 2022. Le montant des charges reste bien maîtrisé avec des efforts sur les consommables en volume souvent amoindris par l'inflation...

L'excédent de fonctionnement 2022 est égal à 556 915€ à comparer avec les résultats des

années précédentes avec un montant compris entre 600 000€ et 700 000€. Il résulte à la fois d'un report du résultat de 2021 pour 77 289€ en anticipation de charges de fonctionnement exceptionnelles. À ce résultat, il conviendrait d'ajouter le versement de la mensualité de fiscalité de décembre 2022 non comptabilisé en 2022 mais en janvier 2023 pour 59 227€ qui aurait porté le résultat d'exercice de fonctionnement 2022 à 616 142€.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 2 084 249€ et les recettes à 928 085€ générant un résultat d'exercice d'investissement de -1 156 164€. Ces dépenses ont été mobilisées conformément aux programmes prévus : Hôtel de Ville, Rue du Stade, liaison Le Courty et voirie.

Ainsi le résultat global de clôture est de 2 343 998€

Considérant une capacité d'autofinancement en tassement résultant d'une inflation qui s'installe, de l'envolée du cours des fluides alors même que nous avons peu de marge de manœuvre sur nos recettes, ce résultat consolidé devrait permettre de conforter les futurs programmes d'investissement pour les années à venir : ateliers municipaux, périscolaire, espace récréatif, bibliothèque,

travaux de voirie. Il faudra néanmoins poursuivre nos efforts pour mobiliser les meilleurs accompagnements financiers.

Il est donc retenu de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour la 18^{ème} année consécutive.

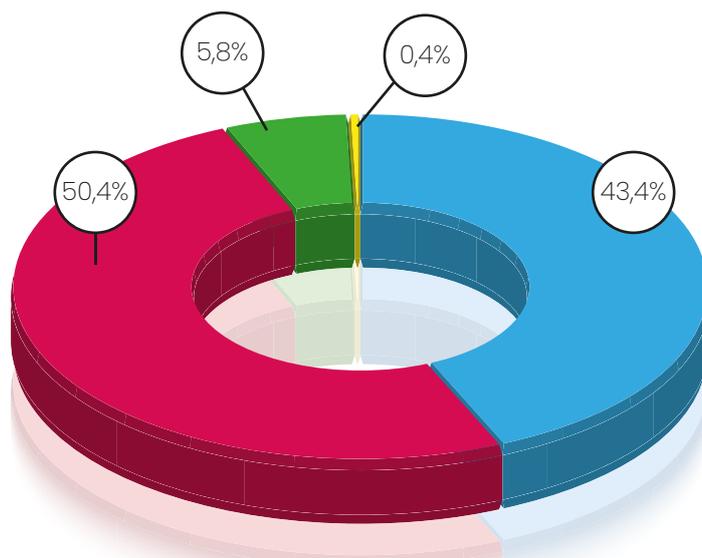
Le budget de fonctionnement 2023 est proposé à l'équilibre à hauteur de 1 899 028€ avec une prévision en augmentation des charges des fluides, une éventuelle augmentation des rémunérations et un programme voirie et entretien des bâtiments à poursuivre.

Le programme d'investissement 2023 reste soutenu et ambitieux.

Il formalise les engagements des élus avec l'aboutissement du chantier Hôtel de Ville/ centre bourg, rue du stade, un programme voirie avec la poursuite de l'aménagement de la grande rue et la rénovation du parc d'éclairage public à La Frilouse, et enfin la réhabilitation du périscolaire.

Il propose des engagements de programme autour de nouveaux ateliers municipaux, d'une future maison de la lecture, de la création d'espaces récréatifs et sportifs. **Soit près de 3 461 094€ fléchés.**

Charges à caractère général.....	665 707€
Charges de personnel.....	773 204€
Charges de gestion courante.....	88 793€
Charges financières.....	6 173€



Un projet ? Vos démarches

Rappel : avant tout projet d'urbanisme, vous devez d'abord vous renseigner sur les démarches administratives à réaliser qui peuvent différer selon la nature des travaux.

Vous pouvez consulter la notice explicative sur le site :

www.service-public.fr

(Thème logement – Autorisations d'urbanisme) ou contacter la mairie – Service Urbanisme

Nouveau service depuis le 1^{er} janvier 2022 : déposez par voie dématérialisée votre permis de construire, déclaration de travaux, certificats d'urbanisme en vous rendant sur le site dédié :

<https://sve.sirap.fr/#/072024/>

Consultez le Plan Local d'Urbanisme (plans, règlements, annexes) en ligne sur le site :

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/



Je modifie l'aspect extérieur

- 01 Création d'ouverture **Déclaration préalable**
- 02 Pose de panneaux solaires **Déclaration préalable**
- 03 Rénovation de toiture **Déclaration préalable**
- 04 Installation de fenêtre de toit **Déclaration préalable**
- 05 Ravalement, peinture de façade **Déclaration préalable**
- 06 Construction d'une pergola **Déclaration préalable**

Je construis une annexe

- 07 Construction abri de jardin, local technique, Carport, ...
 - Moins de 5 m² de SP ou ES* **Aucune formalité**
 - Moins de 20 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
 - Plus de 20 m² de SP ou ES* **Permis de construire**

- 08 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) **Déclaration préalable**

*SP : Surface de Plancher ES : Emprise au Sol

Je réalise une extension

- 09 Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, ...

En zone urbaine (U)

- Moins de 40 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
- Plus de 40 m² de SP ou ES* **Permis de construire**

Dans les autres zones (A, N, AU)

- Moins de 20 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
- Plus de 20 m² de SP ou ES* **Permis de construire**

à condition que cette extension ne porte pas la surface de plancher de l'ensemble au delà de 150m² sinon PC

J'installe un portail ou une clôture

(à l'alignement ou en limite séparative)

- 10 Édification ou modification de la clôture **Déclaration préalable**
- 11 Création ou modification de l'accès **Déclaration préalable**

seulement en limite du domaine public

J'installe une piscine enterrée ou hors sol

- 12 De moins de 10 m² installée moins de 3 mois/ an **Aucune formalité**
- De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m **Déclaration préalable**
- De plus de 100 m² ou couverture à > 1,80 m **Permis de construire**

Rond-point RD47-197

Les travaux du giratoire au droit des départementales RD 47 / RD 197 sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental sont désormais achevés et nous pouvons apprécier la sécurité et la fluidité renforcées du trafic.



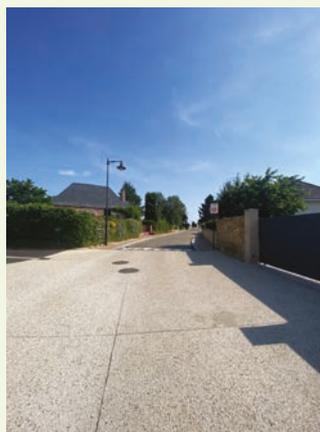
À la suite de nombreuses sollicitations, nous allons procéder à la réfection du calvaire érigé à cet endroit. Il s'agira de consolider le socle, le christ sera déposé avec le concours de l'entreprise Pellier et rénové par l'Association de sauvegarde des Croix et Calvaires de la Sarthe.

Rue du Stade

Après quelques semaines de mise en service les derniers travaux s'achèvent avec la pose de pavés Roxem au droit de certains passages et circulations.

Dès maintenant, nous profitons de la floraison et du développement des espaces végétalisés.

Nous prévoyons d'inaugurer cette réalisation tant attendue et déjà très appréciée le samedi 2 septembre.



Vœux du Maire

Le 7 janvier, Madame Le Maire Véronique Cantin et son conseil municipal ont pu renouveler leurs vœux en présentiel.



Ce fut l'occasion de retracer les projets exécutés pendant les 2 années de crise sanitaire et d'annoncer les nouveaux chantiers...

La chasse aux œufs

Le 9 avril, environ 150 chasseurs ont envahi les terrasses de l'Église pour dénicher les œufs cachés afin d'obtenir le sachet de chocolats tant convoité sous un beau soleil généreux...



Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai, le nouveau Président des U.N.C de Neuville-sur-Sarthe Monsieur Alex Hoareau, Madame le Maire, le conseil municipal et les enfants du groupe scolaire, ont commémoré au monument aux

morts et à la stèle du Maréchal Leclerc, pour le dépôt des gerbes, le 78^{ème} anniversaire de l'armistice.

Un vin d'honneur sur le parvis de la mairie a clôturé cette commémoration.



SEMAINE ARGENT DE POCHE

Pour la 2^{ème} fois, Neuville a organisé la semaine d'argent poche en collaboration avec la Maison des projets.

Vous avez pu découvrir lors de la manifestation de Neuville dans la Course le passe-tête qui a été confectionné par Ange, Natanaël, Matéo, Celia, Cali, Clara et Jules ainsi que le démoussage autour de l'Église mais aussi les plantations dans les trois parterres devant sur le parvis.



Le passe tête a permis de découvrir la technique de dessin par projection et la maîtrise du pinceau mais cette semaine a surtout permis aux jeunes de se connaître, de faire du lien, d'apprendre la vie de groupe, le respect de chacun et de comprendre comment fonctionnait une collectivité.

Merci aux services techniques et aux bénévoles pour avoir encadré les jeunes sérieux et motivés.

MA RIVIÈRE SANS PLASTIQUE

Le 28 janvier, nous avons profité d'une crue et d'une décrue pour effectuer un ramassage de déchets en association avec France Environnement Nature. Ce ramassage était le dernier d'une série de 3 afin d'évaluer les déchets au bord des rivières sur des périodes différentes.

Les conclusions de ces 3 ramassages, montrent que le site de la plage du Vieux Moulin est pollué en majorité par des mégots. Par ces conclusions et après différentes réflexions, les enfants éco-délégués ont travaillé sur la mise en place de calendriers et d'informations à destination du public lors de la manifestation de Neuville dans la Course. Ainsi, il a été récolté plus de 200 mégots et des affiches disposées à chaque point de restauration ont permis d'informer le public sur l'importance de mettre les déchets dans les poubelles.

Le site du Vieux moulin par sa proximité avec la rivière est un site sensible car très fréquenté par le public majorant le risque de pollution des eaux.

Neuville dans la Course

Présentation de l'affiche Neuville dans la course

Le 5 avril, à M-2, Christophe Furet accompagné du conseil municipal a dévoilé l'affiche de Neuville dans la course auprès des bénévoles, des artisans et des commerçants, des associations en la présence de Bruno Vandestick.

Cette année, pour la 5^{ème} édition, le thème était « les Anglaises ». À cette occasion, plusieurs associations neuvilloises ont été conviées pour assurer la restauration.

Soleil, foule, surprise, Neuville dans la course 2023, une édition mémorable

Nous avons vécu une soirée inoubliable pour fêter le centenaire des 24h du Mans. Neuville était en fête avec une foule record pour cette 5^{ème} édition aux couleurs anglaises. Tout était là, un défilé musical apprécié, dans un centre bourg en folie, klaxons et musique annonçaient déjà un moment historique au vieux moulin. Une surprise attendait les passionnés, « le vainqueur des 24h de 1993 Monsieur Éric Helary » interviewé par la voix des 24h, notre cher Bruno Vandestick que nous remercions pour sa fidélité, avant la projection du film tant attendu. Le feu concluait cette soirée historique.

Remerciements à tous, et en premier lieu, à M. et M^{me} Sivadier, pour l'ouverture du parc, aux bénévoles, aux associations pour la tenue des points de restauration, aux exposants, aux sponsors, aux élus et surtout à vous Neuvillois.

Neuville dans la course est inscrit dans le patrimoine de notre commune !

Neuville dans la course nous appartient à tous...

Alors bravo à vous.



Le restaurant scolaire a été décoré à cette occasion !



16 ans ?

Pensez au recensement !

Dès 16 ans, le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. C'est une démarche préalable à la journée défense et citoyenneté. Elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire...

Je me présente en Mairie avec ma carte d'identité et le livret de famille

ERRATUM

Nous adressons nos excuses aux familles pour les erreurs dans l'état civil du bulletin municipal 2022 « Nos peines » et apportons les précisions suivantes :

- » Bernard BERGER 29/01/2022
- » Pierrette RACHET 28/04/2022 (née DEROUARD)
- » Thérèse MOULAY 27/08/2022 (née BOURGINE)



Stand « Ma rivière sans plastique »

C'EST L'ÉTÉ !

Vous avez entre 10 et 18 ans ? Profitez d'une carte de 10 entrées à la piscine de Coulaines. Rendez-vous en mairie avec pièces d'identité des parents et de l'enfant et justificatif de domicile.



Ça s'est passé au restaurant scolaire



Le 23 janvier dernier, nous avons fêté le nouvel an chinois !



Porc au caramel



Riz thaï



Panna Cotta



Merci à Nathalie et Aude pour l'élaboration de ces repas !



À l'occasion de l'English day, événement organisé par le Groupe Scolaire, les enfants ont découvert un plat typique de nos voisins britanniques.

Menu
Salade Coleslaw
Fish & Chips
Glace



Entretien de nos bâtiments et des extérieurs

Plan de Gestion Différenciée

Les espaces verts de Neuville-sur-Sarthe ne sont pas tous les mêmes !

Le service des espaces verts entretient **25 sites**, du cœur de bourg au cimetière, du groupe scolaire au complexe sportif, des lotissements aux rues, des aires de repos aux prairies et chemins pédestres.

La gestion différenciée : c'est quoi ?

C'est pratiquer un entretien adapté des espaces verts communaux en fonction de leurs usages et de leurs caractéristiques. Il s'agit de ne pas intervenir systématiquement partout, tout le temps et laisser la nature s'exprimer.

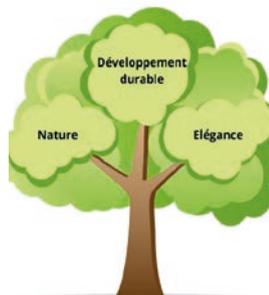


Pourquoi la gestion différenciée ?

- Améliorer le cadre de vie de ses habitants en leur proposant des espaces verts dans des paysages diversifiés et dans des milieux sains.
 - Préserver et gérer les ressources naturelles.
- Contribuer au développement de la biodiversité.
 - Optimiser les coûts et moyens d'entretien des espaces verts : moins de temps passé sur certaines zones au profit d'espaces choisis nécessitant plus d'entretien.

Une pelouse dans un lotissement sera tondue régulièrement. Des espaces moins fréquentés le seront moins ou même laissés en prairie naturelle et fauchés une à deux fois par an.

Du plus entretenu au plus naturel.



Nos services techniques à pied d'œuvre

➔ **Pose de tables de pique-nique** plage du vieux Moulin et au parking 2^{ème} DB ainsi que des bancs sur les chemins de randonnée.



➔ La commune a pu acquérir **un espace en cœur de bourg** qui a été remis en état par nos équipes avant une réflexion d'aménagement à partager avec nos éco-délégués pour promouvoir des îlots de fraîcheur et un nouvel espace pour les services périscolaires.



➔ **Réfection du busage** du ruisseau de l'Acône.



➔ **Réparation du galbion** de la Halte Ferroviaire.



Suite du programme voirie :

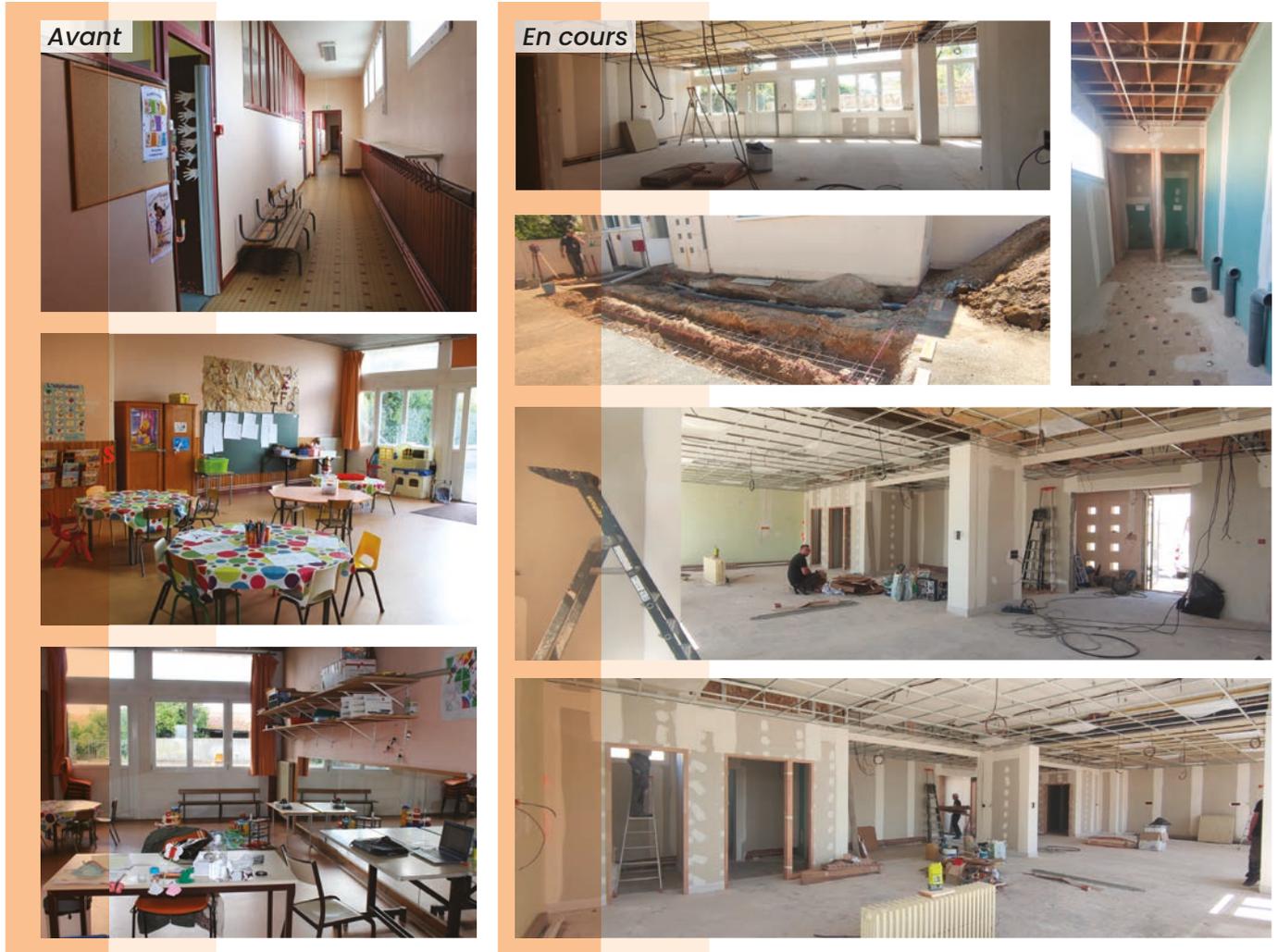
➔ Il sera procédé à l'**application de bi-couche** sur les routes de l'Angevinière et des Grandes Fontenelles ainsi que le renforcement des accotements route de Souillé. Un programme de 8T de PATA dans divers lieux de la commune.

➔ Nos agents ont pu se rendre sur la commune de Beaufay, pour suivre une **formation organisée par le CAUE de la Sarthe**, sur les nouvelles méthodes de gestion des espaces en utilisant le moins possible d'eau. Jardiner sa ville : « L'arrosage c'est pas automatique ».

Opération Frelons asiatiques : Nous avons procédé en avril dernier à la distribution des dosettes d'appât, pour piéger les frelons.

Le chantier de l'accueil périscolaire

Retrouvez ici, un aperçu des nouveaux locaux de l'accueil périscolaire qui seront opérationnels dès la rentrée.



Les associations sportives

Prochainement, nous rencontrerons nos associations sportives et culturelles afin de faire le point sur cette année écoulée qui a renoué avec une activité soutenue.

Services périscolaires



Inscription aux services périscolaires.

Si cette démarche n'est pas encore finalisée, prenez rapidement contact avec la mairie.

Félicitons Nathalie et Aude pour l'obtention de la 3^{ème} fleur ! Le résultat d'un travail rigoureux pour satisfaire les critères d'évaluation de la Charte Qualité et Proximité du Pays du Mans.



Au sommaire du bulletin Communautaire

Séminaire de mi-mandat

Mercredi 12 avril à la salle Armand Bourillon, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe a convié l'ensemble des élus municipaux des 13 communes pour une soirée de rencontre et un temps d'échanges à mi-mandat. Devant 115 élus des différents conseils municipaux, le président David Chollet, les six vice-présidents et les conseillers délégués ont pu faire un état des lieux des différentes actions portées par la Communauté de communes ces trois dernières années et préciser les projets à venir jusqu'à la fin du mandat en 2026.



Les projets phares que porte la Communauté de communes pour les prochaines années :

- L'arrivée du Groupe Tolomei sur la ZA Les Petites Forges à Joué-l'Abbé fin 2024.
- L'installation du futur siège du Groupe Tremblaye sur la ZA Chêne Rond à La Bazoge début 2025.
- La construction d'une nouvelle salle de tennis de table à Sainte-Jamme-sur-Sarthe pour laquelle les travaux ont débuté le 20 février dernier. La livraison de la salle est attendue pour le mois de décembre.
- La réhabilitation du bâtiment siège du centre social la Maison des Projets à Ballon-Saint Mars, avec un début des travaux prévu en septembre.



Rando Maine Cœur de Sarthe

Le samedi 8 avril, la Communauté de communes a organisé sa première manifestation autour du label Terre de Jeux 2024, visant à promouvoir le sport pour tous en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, durant la Semaine Olympique et Sportive.

Au programme de la matinée sportive :

- Deux circuits de randonnées 8 et 12 km confectionnés en collaboration avec l'association Les Mil... Pat's de Souligne-sous-Ballon.
- Une randonnée cyclo pour les clubs de Saint-Pavace, Montbizot et La Bazoge de 72 km qui est passée sur toutes les communes avec une pause

ravitaillement à mi-parcours place de l'Église à Saint-Jean-d'Assé.

Le départ et l'arrivée avaient lieu à l'hôtel communautaire à Joué-l'Abbé. Au total 112 personnes ont participé à une matinée randonnée qui a permis aux petits comme aux grands de découvrir les routes et chemins du territoire sous un soleil radieux.

